



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2024

Délibération n°2024-20 : Renouvellement de l'adhésion au dispositif du CIG relatif au service de médecine du travail

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le dimanche 31 mars 2024, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 12	Votants : 16
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD, Marie MAERTENS		
Représentés :	Guy HALGAND donne pouvoir à Alain SCHMITT, Olivier MUSY donne pouvoir à M. le Maire, Edwige BONNEFOY donne pouvoir à Marie MAERTENS, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Pascal NAWROCKI,		
Absents :	Eric MORISSET, Fabrice NOURY, Marie GALANO		
Secrétaire :	Alain SCHMITT		

Vu le Code général des collectivités territoriale,

Vu le projet de convention relative aux missions du service de médecine du CIG pour la Mairie de Vauhallan,

Considérant que les collectivités territoriales ont pour obligation de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité,

Considérant que pour leur permettre de répondre à cette obligation, le CIG Grande Couronne a mis en place un service compétent auquel peut adhérer toute collectivité territoriale de la grande couronne,

Sur présentation du rapport de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : approuve la convention relative aux missions du service de médecine du CIG pour la Mairie de Vauhallan,

Article 2 : autorise M. le Maire à signer la convention afférente.



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan
Accusé de réception en date du 08/04/2024
091-219106358-20240404-2024_20-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024